



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

La Poste

Question écrite n° 6910

Texte de la question

M. Alain Vidalies se fait l'écho auprès de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie des préoccupations des personnels de La Poste et sur le devenir de cette entreprise publique au moment où celle-ci est en train de renégocier les termes de son futur contrat de plan avec l'Etat. Alors que se profile une nouvelle vague de libéralisation, ceux-ci sont inquiets quant à la difficulté que pourrait rencontrer La Poste pour conjuguer de manière efficace l'exercice de missions de service public et le développement d'activités concurrentielles. Les soucis exprimés portent tout particulièrement sur les coûts du transport et de la distribution de la presse ou de l'aménagement du territoire à travers le réseau postal qui sont intégralement supportés par l'entreprise, tout comme le versement de l'intégralité des pensions à ses agents retraités. Au final, les intéressés craignent que l'ensemble des charges ainsi accumulées n'obère les marges de manoeuvre de l'entreprise placée dans un environnement toujours plus concurrentiel. Ils souhaitent que l'Etat prenne en compte les spécificités des missions d'intérêt général supportées par l'entreprise et plaident pour une clarification des relations financières à l'occasion de la négociation du contrat de plan qui permette d'apporter les moyens nécessaires à une stratégie de développement de La Poste. En conséquence, il souhaiterait savoir si des apaisements peuvent être fournis à ces personnels quant à volonté du Gouvernement de répondre positivement à cette pétition.

Texte de la réponse

La ministre déléguée à l'industrie a eu l'occasion de prendre la mesure des enjeux immenses de cette belle entreprise de service public qu'est La Poste. Les attentes exigeantes de ses clients, l'ouverture progressive de ses marchés et la nécessité de renforcer son bilan font peser sur elle de redoutables défis. L'Etat, au fil du précédent contrat de plan, a intégralement tenu ses engagements ; il a en particulier pris à sa charge la dérive annuelle des charges de retraite de La Poste, pour un montant croissant chaque année de près de 100 millions d'euros. Il a, conformément aux « accords Galmot » conclus avec la presse, réévalué les tarifs appliqués au transport de presse pour un montant qui représente aujourd'hui près de 150 millions d'euros de chiffre d'affaires supplémentaire pour La Poste. L'Etat aura à coeur, dans la négociation du contrat de plan, de faire émerger une vision commune à l'avenir de La Poste entre l'entreprise, ses salariés, ses partenaires économiques et sociaux. D'un effort partagé doit surgir une entreprise tournée vers l'avenir et confiante dans ses ressources.

Données clés

Auteur : [M. Alain Vidalies](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6910

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4231

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 1039